



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 09 OCTOBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES**Afférents au Conseil Municipal : 39****En exercice : 39****Ayant pris part à la délibération : 36**

Mis en ligne le : 14/10/2025

L'an deux-mille vingt-cinq et le neuf du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA- M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI- Mme CUIILLIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA- Mme ROVARINO - M.MATHON - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme MERAKCHI - M. SAHRAOUI - M.LICCIA - M. BOCCIA - Mme SAHUN - M. LARLET - M. WAHARTE

Pouvoirs :

Mme CHAUVIN à Mme MICHEL

Mme PIOMBINO à M. WAHARTE

Absents :

M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ- M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI**ADHESION DE LA COMMUNE AU SICTIAM****N°ACTE 1.4**

Délibération n°25-124

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le syndicat mixte d'ingénierie pour les collectivités et territoires innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM) sise "les Oréades" - 125, rue des Amandiers - 06410 BIOT, prépare, anime et met à disposition de ses membres des marchés publics, après avoir conduit les procédures de mise en concurrence réglementaires. Il précise que les statuts de la centrale d'achat permettent aux collectivités territoriales de bénéficier des marchés qu'elle a contractés en qualité de personnes morales de droit public

Monsieur le Maire expose que le SICTIAM est un syndicat mixte ouvert élargi à la carte qui accompagne au quotidien les structures publiques dans la transition numérique et l'évolution de leurs métiers dans une optique de mutualisation et de solidarité,

Le SICTIAM, opérateur public de services numériques, intervient dans tous les domaines du numérique, des systèmes d'information métiers des adhérents, de l'infrastructure informatique et du management de la donnée à travers une offre de services en conseil, pilotage de projets, assistance, prospective, maintenance, achat et en accompagnement et formation des agents et élus locaux,

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Le SICTIAM exerce également la compétence Aménagement Numérique du Territoire sur le territoire du Département des Alpes-Maritimes, compétence à la carte telle que prévue à l'Article L. 1425-1 du CGCT, ainsi que les compétences distribution d'électricité, distribution du gaz, éclairage public et énergies renouvelables,

Dans le cadre de son objet statutaire et pour des achats en lien avec ses activités, le Syndicat intervient en qualité de « centrale d'achat », pour répondre aux besoins de ses membres Adhérents en fournitures, services ou travaux,

L'activité de centrale d'achat du SICTIAM se décline selon deux modalités :

1. L'acquisition de fournitures et de services qui peuvent ensuite être cédés au bénéficiaire (rôle de grossiste),
2. La passation de marchés de travaux, de fournitures et de services destinés au bénéficiaire (rôle dit de « centrale d'achat intermédiaire »),

Le Bénéficiaire qui recourt à la centrale d'achat peut également confier au SICTIAM les activités d'achat auxiliaire consistant à fournir une assistance à la passation des marchés,

Le recours à la centrale d'achat exonère le Bénéficiaire qui y a recours, de toute obligation de publicité et de mise en concurrence préalable pour les opérations de passation et d'exécution des marchés publics dont est chargée la centrale d'achat,

Les conditions d'accès et les modalités d'utilisation de la Centrale d'achat sont définies dans la convention d'adhésion, annexée à la présente délibération,

Les statuts du SICTIAM permettent aux structures publiques qui le souhaitent, d'adhérer au SICTIAM pour l'ensemble des missions d'ingénieries numériques mais de ne demander que de bénéficier du seul service de centrale d'achat,

Dans ce cas, l'Adhérent est soumis à une cotisation annuelle spécifique « Centrale d'achat », dont le montant a été défini par délibération du Comité syndical susvisée, à hauteur de 10 % du montant de la cotisation de base,

L'adhésion au SICTIAM de la commune de VITROLLES permettrait de bénéficier du service de sa centrale d'achat et d'assurer ses missions de service public dans les meilleures conditions possibles dans un contexte de transition numérique du monde territorial,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de bénéficier de ces services, il est nécessaire d'approuver son adhésion au SICTIAM au titre de ses missions d'ingénieries numériques et de sa centrale d'achat mais de ne bénéficier que du seul service de la centrale d'achat, à l'exclusion des autres services proposés par le Syndicat, à compter du 09/10/2025

Considérant que l'adhésion sera effective après approbation par délibération du Comité Syndical du SICTIAM de son adhésion, et à compter de la date susmentionnée,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention d'adhésion à la centrale d'achat, de désigner les délégués pour représenter la commune à l'AG du SICTIAM, et d'autoriser le règlement annuel de la cotisation spécifique centrale d'achat

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 33 voix Pour et 3 Abstentions (LARLET Jean-Patrick / WAHARTE Stéphane représentant : PIOMBINO Patricia)

Approuve l'adhésion de la commune de VITROLLES au SICTIAM au titre des missions d'ingénieries numériques et de sa centrale d'achat, telles que définies dans les statuts du SICTIAM, à compter du 09/10/2025

Approuve les statuts du SICTIAM dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Approuve la demande de ne bénéficier que du seul service de la centrale d'achat, à l'exclusion des autres services proposés par le SICTIAM,

Dit que l'adhésion sera effective après approbation par délibération du Comité Syndical du SICTIAM de l'adhésion de la commune de VITROLLES,

Approuve le versement de la cotisation spécifique « centrale d'achat », dont le montant s'élève à 10% de la cotisation de base fixée chaque année par délibération du Comité Syndical du SICTIAM, soit pour l'année 2026 à 5788 euros, et sera calculée au prorata temporis de la date d'adhésion effective pour l'année 2025 en cours, soit pour une adhésion à compter du 09/10/2025, un montant de 1 332,24 euros

Approuve le projet de convention d'adhésion à la centrale d'achat dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,

Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention et ses éventuels avenants, ainsi que tout document, actes ou plans de services nécessaires à son application,

Désigne Loïc GACHON en qualité de délégué titulaire et Isabelle ROVARINO en qualité de déléguée suppléante pour représenter la commune de VITROLLES au sein de l'Assemblée générale du SICTIAM,

Autoriser le Maire ou son représentant à entreprendre tout démarche et signer tout document pour la bonne exécution de la présente délibération.

Dit que les montants des cotisations et/ou contributions financières seront inscrits aux budgets correspondants,

Le Secrétaire de Séance

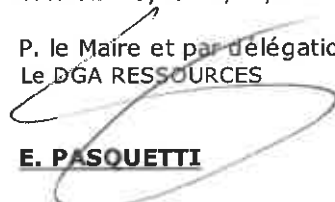
M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 14/10/2025

P. le Maire et par délégation
Le DGA RESSOURCES

E. PASQUETTI





**FORMULAIRE DE DÉSIGNATION
DU DÉLÉGUÉ(E) TITULAIRE
AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU SICTIAM**

*A retourner par mail : comite@sictiam.fr
Aussitôt après la désignation*

Collectivité ou Établissement : Mairie de Vitrolles

Nom : GACHON

Prénom : Loïc

Date de naissance : 14 / 07 / 1974

Adresse : Hôtel de Ville, place Nelson Mandela, boîte postale 102, 13127 Vitrolles

.....
Téléphone :

Domicile _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _

Travail 04 / 42 / 77 / 90 / 00

Portable _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _

E-mail : loic.gachon@ville-vitrolles13.fr

A été élu délégué **TITULAIRE** lors de la séance du Conseil municipal du 9 octobre 2025

Fait à Vitrolles le 09 / 10 / 2025

Signature

☐ *Je souhaite recevoir les newsletters pour suivre l'actualité des territoires numériques.*

Conformément au Règlement Général sur la Protection Données n°2016/679 (RGPD), les données collectées ci-dessus font l'objet d'un traitement informatisé destiné au recensement des délégués pour la convocation aux comités syndicaux. Depuis la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent à l'adresse comite@sictiam.fr



**FORMULAIRE DE DÉSIGNATION
DU DÉLÉGUÉ(E) SUPPLÉANT(E)
AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU SICTIAM**

*A retourner par mail : comite@sictiam.fr
Aussitôt après la désignation*

Collectivité ou Établissement : Mairie de Vitrolles

Nom : ROVARINO

Prénom : Isabelle

Date de naissance : __ __ / 08 / 1966

Adresse : Hôtel de Ville, place Nelson Mandela, boîte postale 102, 13127 Vitrolles

Téléphone :

Domicile __ __ / __ __ / __ __ / __ __ / __ __

Travail 04 / 42 / 77 / 90 / 00

Portable __ __ / __ __ / __ __ / __ __ / __ __

E-mail : isabelle.rovarino@ville-vitrolles13.fr

A été élu déléguée **SUPPLÉANTE** lors de la séance du conseil municipal du 9 octobre 2025

Fait à Vitrolles le 09 / 10 / 2025

Signature

☐ *Je souhaite recevoir les newsletters pour suivre l'actualité des territoires numériques.*

Conformément au Règlement Général sur la Protection Données n°2016/679 (RGPD), les données collectées ci-dessus font l'objet d'un traitement informatisé destiné au recensement des délégués pour la convocation aux comités syndicaux. Depuis la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent à l'adresse comite@sictiam.fr